



# SAINT-MICHEL

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE  
DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 9 avril 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale, à Saint-Michel, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

Projet de lotissement de la propriété située au 2154, Rang Nord – Lots 3 992 655 et 4 975 488, zone A-3

La demande vise à autoriser et à reconnaître conforme le remplacement des lots 3 992 655 et 4 975 488 en vue de séparer la résidence du reste de la ferme. L'opération cadastrale projetée a fait l'objet d'une autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) dossier numéro 443190.

L'opération cadastrale des lots projetés a soulevé l'élément de non-conformité ci-dessous :

- Le nouveau lot agricole projeté aura une largeur de 27.38 m (chemin d'accès) au lieu de 45 m permettant de maintenir l'accès à la ferme. Ceci représente donc une dérogation de 17.62 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 22 mars 2024.

*(s) Caroline Provost*

Caroline Provost

Greffière-trésorière adjointe